

Publié le : 29 mars 2004

**Postes aux concours : à l'appel des syndicats de la fsu (snep, snes,snesup, snuep) du se-unsa, du sgen-cfdt et de l'unsen-cgt  
MANIFESTATIONS AVEC LES STAPS ET LES ETUDIANTS LE 7 AVRIL !**

COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN

La décision gouvernementale d'abandonner toute programmation des recrutements et de réduire les recrutements externes d'enseignants du second degré de plus de 30 % (1), ainsi que le recrutement des CPE de 36,7 % et de copsy de 42,1 %, compromet gravement l'avenir des jeunes diplômés et le maintien d'un enseignement secondaire de qualité à tous les niveaux et pour toutes les formations. Cette brutale réduction des postes mis aux concours préfigure en outre une nouvelle vague de suppressions de plusieurs milliers d'emplois au budget 2005.

Cette décision est aberrante au moment où les départs massifs en retraite s'annoncent. Les 12500 postes mis au concours ne permettraient de recruter au mieux que 11 000 enseignants au moment où partiront en retraite 18 800 personnes en 2005. Ces coupes compromettent les viviers alors que, depuis plusieurs années, le nombre de candidats ne cesse de fléchir, ainsi que de nombreuses formations universitaires pour lesquelles l'enseignement constitue le principal débouché.

Les étudiants ont commencé à réagir, ceux des STAPS en particulier. D'autres les rejoignent dans plusieurs universités. Plusieurs jurys de concours ont fait connaître aussi leur protestation. Les syndicats de la FSU (SNES, SNEP, SNESup, SNUEP), le SE-UNSA, le SGEN-CFDT et l'UNSEN-CGT appellent à faire du 7 avril une nouvelle journée nationale de protestation pour obtenir le rétablissement des 6 000 postes nécessaires. Cette journée de manifestation devrait voir converger les étudiants et les enseignants de toutes les disciplines gravement atteintes par ces réductions, en particulier les enseignants précaires qui se voient également privés de 62,9 % des postes aux concours réservés.

Cette journée doit marquer une étape et appellera des suites si aucune réponse positive n'est apportée par le gouvernement.

(1) de 41,4 % en EPS, de 37,6 % pour les CAPET et de 38,8 % pour les CAPLP